

**ACCORD SUPPLÉMENTAIRE  
à l'Accord sur la sécurité sociale  
entre  
le Canada et la République des Philippines**

*Le Gouvernement du Canada*

*et*

*le Gouvernement de la République des Philippines,*

*Prenant note de l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République des Philippines, signé à Winnipeg le 9 septembre 1994,*

*Désirant renforcer davantage les relations entre eux dans le domaine de la sécurité sociale en incluant le Système d'assurance du service du Gouvernement de la République des Philippines dans le champ matériel de l'Accord, et*

*Considérant les développements qui se sont produits depuis la signature de l'Accord,*

*Ont décidé de conclure un Accord supplémentaire et, à cette fin,*

*Sont convenus des dispositions suivantes :*